



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC -SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU BUDGET 2026 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028 ET AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT -TAXATION 2026

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le 26 janvier 2026, à 18h30, au 1295 chemin du Lac-Supérieur (salle communautaire).

Les membres dudit conseil :

- Prendront en considération le cahier des prévisions budgétaires préparées pour la prochaine année financière **et**,
- Adopteront, s'il y a lieu, le budget pour l'année 2026 ;
- Adopteront le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 ;
- Et un (une) des membre(s) du conseil donnera un avis de motion et déposera le projet de règlement numéro 2026-681, abrogeant le règlement numéro 2024-671, ayant pour objet d'établir les taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2026, ainsi que les taux d'intérêts et pénalités.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois de janvier 2026.

Original signé

Anne-Marie Charron
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim